

## **SESSIONS SUR L'ATTRACTIVITÉ ET LE PROJET À L'ÉCHELLE LOCALE**

### **SYNTHÈSE DES DÉBATS DE LA SESSION N°3 SUR LE THÈME : COMPOSER UNE TRAME VERTE ET BLEUE (ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ)**

#### INTERVENANTS :

Introduction de la session et des intervenants : Marie-Françoise Godart (IGEAT-ULB)

Orateurs et titre de leur présentation :

- *Introduction*

Alain COPPENS (formateur-coordonateur de la mission formation de la CPDT, IGEAT-ULB)

- *La trame verte et bleue. De la théorie à la pratique*

Nicolas NEDERLANDT (Coordinateur, Fédération des Parcs naturels de Wallonie)

- *Savoir lire entre les lignes : du strict respect des consignes jusqu'aux prises d'initiatives*

Christoph MENZEL (Architecte paysagiste & Urbaniste, Menzel sprl Architectes du Paysage - Espaces publics et privés)

- *Concevoir des espaces publics accueillants et écologiques*

Valérie VANPARYS (Chargée de mission, Pôle de Gestion Différenciée).

Animateur / Formateur : Marie-Françoise Godart et Alain Coppens (IGEAT-ULB)

Rapporteurs : Walter Leclercq et Valérie Cawoy (IGEAT-ULB)

#### CONCLUSION :

La session *Composer une trame verte et bleue (et renforcer la biodiversité)* s'est articulée autour de quatre moments forts, à savoir les trois communications suivies par de nombreuses questions et la conclusion finale, ci-dessous, présentée par le professeur Marie-Françoise Godart (IGEAT-ULB).

Cette session a permis de mettre en évidence divers points et de dégager des consensus parmi les personnes présentes. Elle a souligné la nécessité de choisir la meilleure action à la meilleure échelle et au meilleur endroit. Il faut avoir une politique de plantation adéquate, ne pas planter n'importe quoi n'importe où. Il est aussi nécessaire de ne pas s'acharner à garder de la biodiversité là où cela n'a pas de sens et, a contrario, ne pas minéraliser là où la biodiversité a toute son importance. Ceci revient à trouver une juste mesure entre le tout à l'écologique et la minéralisation à outrance. En fonction des situations, le « curseur » doit être adapté. En effet, certaines configurations urbanistiques se prêtent mieux aux choses ordonnées tandis que pour d'autres il n'est pas dérangeant de laisser plus de place à la nature. Chaque citoyen peut agir à son échelle. Toutefois, il est nécessaire de tenir compte des avancées scientifiques notamment concernant les réseaux écologiques. Il faut un réseau

écologique composé d'axes structurants, sur lesquels viennent se greffer, à différentes échelles, des axes secondaires, ceci dans la limite du raisonnable. Divers acteurs intermédiaires entre la conception et la mise en œuvre existent, comme les architectes paysagistes qui réalisent le projet à une échelle assez micro, mais avec une vision souvent plus large. Ce sont des acteurs intéressants pour aider à mettre en place un réseau écologique. Par contre, ils n'y sont pas tous sensibilisés et il reste du travail à effectuer à ce niveau.

## COMPTE-RENDU DU DÉBAT :

### **Introduction par Alain COPPENS (formateur-coordonateur de la mission formation de la CPDT, IGEAT-ULB) afin de contextualiser cette session**

*Alors que la matinée abordait les stratégies régionales, la volonté pour cette après-midi est de faire le lien avec l'action locale puisque ce colloque s'articule avec la formation des CATUs qui a pour thème cette année le "Schéma d'orientation local" (SOL).*

*La question de l'attractivité est à traiter aux différentes échelles du territoire. Chacune d'entre elles à son type de schéma, tel que décrit dans le CoDT rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin. À l'heure actuelle, pour le niveau régional, un avant-projet de Schéma de développement du territoire (SDT) est présenté aux communes. La structure territoriale reprend les périmètres de conservation de la nature (loi de 1973 et Natura 2000) et des liaisons écologiques principales (vallées hydrographiques majeures et deux régions bio-géographiques à savoir la Fagnes-Famenne et la Caestienne ainsi que la Gaume) sont proposées.*

*Au niveau infra-régional, le projet de SDT recommande d'identifier et de préserver les sites de grand intérêt biologique et de réaménager des liens entre ces milieux dans le but de construire un maillage écologique multifonctionnel. Cette dernière notion se retrouve effectivement au niveau de la structure territoriale pour le Schéma de développement pluricommunal et le Schéma de développement communal, qui partagent les mêmes objectifs généraux que le SDT (la lutte contre l'étalement urbain et l'utilisation rationnelle du territoire et des ressources; le développement socio-économique et de l'attractivité territoriale; la gestion qualitative du cadre de vie; la maîtrise de la mobilité).*

*Au niveau local, les objectifs doivent être définis dans un Schéma d'orientation local (SOL). Le SOL sera l'un des outils importants dans le cadre des réaménagements de quartier. Sa carte d'orientation doit identifier les espaces verts et la structure écologique.*

### **La trame verte et bleue. De la théorie à la pratique par Nicolas NEDERLANDT (coordinateur, Fédération des Parcs naturels de Wallonie)**

*La trame verte et bleue est un concept français. C'est une traduction opérationnelle du réseau écologique composé de zones noyaux (réservoir de biodiversité) reliées entre elles par des corridors. Des zones tampons entourent les noyaux et les corridors. En France, aux différents niveaux stratégiques on décline la trame verte et bleue en fonction des « étages supérieurs » ; c'est-à-dire que le « micro » s'articule au « macro ». La trame verte et bleue se conçoit autour d'espèces et d'habitats cibles (par ex. sous-trame "zones humides", sous-trame « milieux ouverts » (prairie de fauche...), sous-trame "landes"...). Les Français superposent toutes ces couches pour obtenir la trame verte et bleue. Si cette méthodologie peut sembler relativement simple, dans la pratique il n'est pas évident de l'appliquer.*

*Dans les documents d'urbanisme, la trame verte et bleue se traduit par l'établissement - même au sein des agglomérations - de coulées vertes afin de relier les différentes zones de biodiversité. Tant au niveau régional que communal, les zones à protéger, à développer ou à*

*enrichir vont être schématisées. Il est ainsi très intéressant de travailler à l'échelle du quartier. Un exemple se situe dans le Vercors où une commune a la volonté de restaurer son réseau écologique en "invitant la nature à rentrer dans l'espace urbain de Fontaine". Dans le parc naturel régional des Caps et marais d'Opale, il a été décidé d'aménager des zones incluant la trame verte et bleue directement en amont du projet. Avant que les projets se mettent en œuvre, un maillage avec des espèces indigènes a été établi. Seulement après, les habitations ont pu venir se greffer à ce maillage. Dernier exemple, l'îlot central de l'ancien hôpital Édith Cavell (Bruxelles). Il sera détruit afin d'y installer un point d'eau avec de la végétation et des promenades. Si cela vise une certaine attractivité via un espace vert, nous ne sommes pas ici dans le principe de la trame verte et bleue à proprement dit, difficile à mettre en place au coeur des villes très denses.*

*En conclusion, il faut identifier en amont les réseaux écologiques et les éléments à préserver afin de ne pas devoir recomposer une trame initialement présente. Il est utile de bien identifier les espèces présentes localement et de préserver certains espaces de l'urbanisation afin d'éviter des frais supplémentaires pour recréer un maillage artificiellement. Il faut également s'adjoindre l'aide de personnes locales qui possèdent une connaissance pointue de leur territoire et qui peuvent apporter une expertise sur les types d'habitats et d'espèces présents.*

## **Débat**

La question de la protection des zones humides en milieux agricoles est soulevée ; une grande partie de ces surfaces a en effet disparu depuis 25 ans. Quand elles ne sont pas répertoriées comme telles, elles sont susceptibles d'être détruites par l'exploitant car leur maintien entraîne des pertes pour celui-ci.

Au niveau de la protection juridique, le statut le plus fort est de les mettre en réserve naturelle notamment grâce à un bail emphytéotique de 30 ans avec l'agriculteur ou par un rachat de terrain, mais cela nécessite des fonds. Il existe également des mesures agro-environnementales avec des types de protection spécifiques où l'agriculteur est rétribué pour protéger une partie de ses terres. Il est important de tenir informé l'agriculteur et d'avoir un dialogue avec lui afin de lui expliquer l'importance de ces zones et d'envisager ce qui peut être fait en termes de préservation, gestion et aménagement. Par ailleurs, des zones humides peuvent être incluses dans un SOL et des révisions de plan de secteur sont toujours possibles.

Le sol rend beaucoup de services. Comment financer ces services à la collectivité ? On paie à l'agriculteur sa production, mais pas les autres services écosystémiques rendus par le sol, notamment la préservation d'une biodiversité ou le stockage de l'eau.

En effet une vision systémique des choses s'impose. À l'heure actuelle, les primes, à l'ha et non à la production, vont dans ce sens puisqu'elles aident à l'entretien du terrain. D'autre part, depuis la réforme de la PAC en 2016, une "surface d'intérêt écologique" est intégrée dans le paiement de la prime "PAC". Cette surface représente 7% de la SAU et peut comprendre des zones humides comme des bois ou encore des haies. A ce sujet, la Wallonie n'a par contre pas fait de grandes avancées car ces 7% recouvrent majoritairement des surfaces qui étaient déjà gérées écologiquement. On glisse donc doucement vers la rétribution des services rendus par les agriculteurs à la collectivité. Par contre il y a encore beaucoup à faire, notamment si on pense au service « d'entretien » des paysages.

**Savoir lire entre les lignes : du strict respect des consignes jusqu'aux prises d'initiatives par Christoph MENZEL (Architecte paysagiste & Urbaniste, Menzel sprl Architectes du Paysage - Espaces publics et privés)**

*Par sa signification même, "attirer quelque chose" ou "tirer vers soi", la notion d'attractivité peut reposer sur des caractéristiques tant extérieures qu'humaines. Par conséquent, elle dépend essentiellement des attentes de l'observateur et soulève la question : attractif pour qui ? En effet, l'attractivité d'un projet dépend essentiellement du sujet, puisqu'elle diffère pour un habitant d'une maison individuelle isolée et située loin de la ville (dans laquelle il travaille et où il va le week-end pour se rendre au centre commercial) ou pour le chef d'entreprise qui veut accéder rapidement à l'autoroute avec ses marchandises. Ou alors le projet doit-il être attractif pour le crapaud calamite ?*

*Reflets de ses besoins psychique et physique, les paysages créés par l'homme deviennent les messagers d'un héritage culturel perpétué par les concepteurs, les architectes et les urbanistes. Comment à l'échelle locale, un projet peut-il s'inscrire dans cet héritage culturel ? Dès lors, tant l'ensemble des besoins, des attentes, des exigences, des souhaits formulés ou non (par ex. la présence du crapaud) doivent être intégrés au projet le plus en amont possible. Il en résulte un cahier des charges interne qui dépasse largement celui du maître d'ouvrage. Les architectes - urbanistes deviennent en quelque sorte "des médecins généralistes" du territoire, des avocats du paysage et de la trame verte et bleue, des supports du développement et de la protection de la biodiversité.*

*Toutes ces données et questions intègrent un premier plan qui les positionne dans un rapport spatial logique ; les couches y sont alors superposées et ordonnées de manière cohérente. Ce plan devient le point de discussion avec les différents acteurs puisqu'il fait clairement apparaître les incohérences et les possibilités d'un programme et pourra être adapté par la suite. Plus le cahier des charges inclut des données, plus il sera facile de les placer dans un rapport spatial. Il est donc important de mener le processus participatif avant même la constitution de ce cahier des charges afin de prendre en compte directement les souhaits et attentes des citoyens. Un processus participatif qui débiterait plus tard rendrait la planification bien plus difficile.*

*Plusieurs exemples de projets sont présentés dont celui du Parc des Trois-Pays illustrant bien l'importance du travail préparatoire, puisqu'un terme pouvait revêtir différentes significations en fonction du pays. Après une rencontre des personnes des différentes régions, certaines notions ont été redéfinies afin de pouvoir être regroupées ; les failles entre les différents systèmes ont pu être identifiées. Un autre projet consistait à créer 350 logements sur un ancien charbonnage entouré de terrils. Au-delà de la création d'une coulée verte et d'un système permettant d'éviter la mise en place d'un bassin d'orage, le quartier se devait d'être attractif pour le crapaud calamite. L'analyse a permis d'établir des connexions écologiques pour ce dernier.*

## **Débat**

Comme explicité dans la présentation, en fonction des territoires les concepts qui sous-tendent la trame verte et bleue peuvent changer. Il est donc indispensable d'harmoniser les dénominations lorsqu'un projet porte sur une large échelle incluant plusieurs régions ou pays frontaliers.

A l'échelle locale, la question de la biodiversité et du maillage écologique en présence demande leur intégration le plus en amont possible dans le développement du projet. Plus on superpose les données, plus on renforce le projet. Il serait essentiel que ces données, si elles existent localement, soient intégrées directement dans le cahier des charges. Si ce

n'est pas fait les architectes paysagistes peuvent jouer un rôle important, car ils consultent et incorporent normalement tous les documents et peuvent aider à corriger certaines choses. Lors de la consultation, des informations peuvent également remonter via des naturalistes locaux mais il serait préférable que ces données soient prises en compte en amont.

Il est également nécessaire d'identifier le réseau fonctionnel existant pour éviter de casser des liaisons ou d'urbaniser sur des noyaux. Dès lors, il faut absolument des documents solides, sur lesquels s'appuyer, tant au niveau communal que pluri-communal, pour informer les promoteurs de projets.

### **Concevoir des espaces publics accueillants et écologiques par Valérie VANPARYS (Chargée de mission, Pôle de Gestion Différenciée).**

*Le pôle de gestion différenciée est une asbl subventionnée par la Région Wallonne pour développer la gestion différenciée (GD) sur les espaces publics du territoire wallon. L'asbl travaille essentiellement avec les gestionnaires publics pour pouvoir gérer leurs espaces de manière écologique. L'asbl a également pour objectif le développement de différents outils pour les aider concrètement dans leur travail. Enfin, elle organise des événements et des formations.*

*Afin de ne pas voir les portes se fermer à la mention de gestion écologique, la GD essaie de trouver un compromis pour pouvoir aller le plus loin possible dans une gestion de type écologique. Elle a pour objectif de prendre du recul et d'analyser le territoire dans son ensemble et sa diversité, de "gérer chaque unité autant que nécessaire, mais aussi peu que possible" pour développer et valoriser les espaces publics, et ce en tenant compte des contraintes rencontrées par la commune. Moins l'intervention est forte, plus on gagne du temps. Cela bénéficie à la biodiversité et contribue aux aspects pédagogiques et récréatifs. Sur un terrain de sport, cela peut se traduire par une pelouse entretenue intensivement, entourée par une pelouse classique pour les spectateurs, elle-même encerclée par une zone où l'on intervient que deux fois par an. Une prairie fleurie en bord de route, tondue sur une bande, pour montrer que l'espace est structuré et permet aux piétons de circuler. Pour les cimetières, un compromis serait de les végétaliser car la minéralisation à outrance demande un entretien fréquent.*

*À l'échelle d'une commune, on peut trouver différents types d'espaces comme des parcs, des grandes pelouses tondues, de grands espaces désherbés. Or, quand on passe à la gestion différenciée, on n'exclut pas ces espaces, car ils peuvent posséder un intérêt patrimonial ou montrer les efforts communaux pour entretenir leurs espaces et leur fleurissement. La biodiversité pourra s'exprimer ailleurs comme au niveau des haies vives, des pavés enherbés et autres compromis...*

*Par espaces publics écologiques, on entend plus de biodiversité, plus de verdure, mais également le zéro pesticide, moins d'émission de CO<sub>2</sub> en lien avec leur gestion ou encore de nuisances sonores. Des espaces plus verts possèdent un impact sur l'attractivité puisque pour 8 Français sur 10, la proximité d'espaces verts a un impact dans le choix de leur habitation. 1 Français sur 2 pense que la ville du futur sera végétale et écologique. 6 sur 10 mettent la création de ces zones comme priorité communale. Des études montrent clairement le lien entre la présence d'espaces verts et la santé mentale et physique, la réduction des îlots de chaleur, une augmentation de la biodiversité ainsi qu'une meilleure gestion de l'eau.*

*Une enquête en Wallonie a permis d'identifier le seuil de tolérance des citoyens à propos de la végétalisation. Les questions de hauteur et d'homogénéité interviennent notamment dans*

*leur choix. Un programme wallon de réduction des pesticides entré en vigueur impose des contraintes aux gestionnaires des espaces publics. En 2019, ils seront interdits définitivement. Gérer les espaces publics sans pesticide doit être par conséquent intégré en amont de la conception des projets. Enherber au lieu de désherber, mélanger les espaces minéralisés et végétalisés constituent des options parmi d'autres.*

*Intégrer les végétaux, ou pas. En effet tous les espaces ne se prêtent pas aux végétaux. Il faut en être conscient et s'adapter au contexte. De même il faut mettre la bonne plante au bon endroit. Parfois au niveau des espaces publics, des plantations ont été pensées par des architectes n'ayant pas de connaissances horticoles. Les gestionnaires se retrouvent alors confrontés à des problèmes car les plantes n'ont aucune pertinence pour l'endroit. Elles se portent mal ou occasionnent des désagréments ou des dégâts ce qui ne donne pas une bonne image au projet, à ses concepteurs et aux élus qui l'ont soutenu. Lors de la conception du projet il est aussi très important de consulter les équipes d'entretien. C'est un partenaire incontournable. Le projet doit être adapté à leurs moyens en termes de main d'œuvre et d'outillage. Elles peuvent aussi apporter leur expertise avec ce qu'elles ont déjà testé ailleurs.*

## **Débat**

Sur le modèle français qui développe déjà des espaces noirs (sans éclairage), la gestion différenciée pourrait s'appliquer à l'éclairage public, source de nuisance.

La nécessité de ne pas confondre "espaces verts" et "réseau écologique" est soulignée. Les premiers sont prioritairement destinés à plaire aux habitants tandis que le second est à construire à partir des besoins de chaque espèce. Le réseau écologique n'est donc pas forcément linéaire comme des avenues arborées.

Les résultats de la gestion différenciée, montrent une évolution positive sur la biodiversité comme le démontrent les suivis des expériences françaises. Il est certain que la structure physique du réseau écologique doit s'accompagner d'actions complémentaires telles que la gestion différenciée et l'abandon de l'usage des pesticides.

On note une augmentation de la sensibilisation des gens, la gestion différenciée pourrait donc aussi s'étendre aux espaces privés qui en milieu urbain représentent des surfaces importantes. Des initiatives existent, comme le réseau des jardins Natagora. Toutefois, il reste du travail de conscientisation, notamment par rapport aux pesticides.

Au niveau de l'espace public, on note des erreurs de conception. Beaucoup d'architectes auraient à apprendre des paysagistes concernant l'intégration de la verdure existante et le maintien de la perméabilité du sol. Architectes et paysagistes devraient travailler ensemble et penser l'aménagement sur le long terme. Avant d'aménager un site, il est nécessaire d'en faire l'analyse afin que le projet rentre en adéquation avec ce dernier. A titre d'exemple, il peut ainsi être plus opportun de placer des pavés sur un site historique afin de conserver une certaine harmonie.

Il est conseillé aux citoyens voulant mettre en place des initiatives de verdurisation au niveau de l'espace public (ex. cimetière) d'en avertir la commune au préalable afin d'obtenir un accord et une prise en compte dans la gestion des sites.

## Débat de clôture sur les schémas

A partir du moment où 70% de l'enveloppe urbaine est en propriété privée (jardins), que mettre dans le cahier des charges d'un SOL au niveau de la concertation, de la précision et de la carte d'orientation ?

Actuellement il a un souci au niveau du CoDT pour la structure écologique. Des liaisons écologiques doivent être identifiées dans les schémas de développement pluricommunaux et communaux mais aucune méthodologie n'est proposée. Idem au niveau des SOL pour la structure écologique où aucune précision n'est apportée. Soit le gouvernement précisera ces notions, soit la jurisprudence fixera des balises.

Lors des ateliers de la formation, des exercices pour dessiner la carte d'orientation ont été effectués. Beaucoup d'éléments doivent y figurer, ce qui rend la représentation difficile et pousse à des choix. Par rapport au réseau écologique, les CATUs moins sensibilisés à la problématique, se retrouvent très démunis par rapport aux données à mobiliser pour un quartier. Quelles consignes pour le cahier des charges et les objectifs ou RIE pourrions-nous leur donner ?

Il existe des listes d'espèces et d'habitats naturels. Il est important d'identifier ce qu'on a en présence et ce qui est protégé au niveau national et international. Pour identifier la structure écologique et la décliner du régional au local, comme le gouvernement ne balise pas suffisamment les choses, peut-être que la société civile pourrait faire des propositions.

Aux yeux des scientifiques, dans l'avant-projet de SDT la carte proposant un réseau écologique sur base du réseau hydrographique principal et des zones protégées est non pertinente. La Wallonie est lanterne rouge européenne en termes de superficie protégée du territoire. Les vrais enjeux régionaux n'y sont pas identifiés. Il serait plus pertinent de se baser notamment sur la carte pédologique des sols, où les sols marginaux et sensibles – supports d'une riche biodiversité – sont répertoriés. Il serait dommage qu'un réseau écologique prévu au sein d'un SOL soit déconnecté des réseaux écologiques des schémas supérieurs. C'est pourquoi le réseau écologique à l'échelle régionale (SDT) est très important, c'est la pièce sur laquelle les schémas des échelles inférieures s'articuleront.